

**MAIRIE
DE
WATTWILLER**

Département du Haut-Rhin



ARRÊTÉ MUNICIPAL n° 121-2020
portant réglementation de la circulation
dans la rue de Steinbach

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WATTWILLER

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 07 janvier 1983 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivants, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, IVème partie - signalisation de prescription approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;

Vu la demande déposée par la société APS création EURL ;

CONSIDÉRANT que les travaux de renouvellement de branchements d'adduction d'eau potable nécessitent de réglementer la circulation aux abords.

A R R Ê T É

ARTICLE 1^{er} : La circulation dans l'ensemble de la rue de Steinbach pourra être alternée ou temporairement coupée (par dispositif automatique et/ou manuel) et la vitesse des véhicules (hors urgence et secours en intervention) limitée à 30km/h, afin de sécuriser la zone de chantier. En cas de coupure à la circulation, le flux de véhicules sera dévié sur les rues de la Victoire, de la 1^{ère} Armée et d'Uffholtz.

ARTICLE 2 : L'arrêté entrera en vigueur à compter du lundi 21 septembre 2020 à 8h00, et le restera jusqu'à la fin des travaux, soit jusqu'au vendredi 02 octobre 2020 à 19h00.

ARTICLE 3 : Une signalétique adéquate sera installée, de part et d'autre de la voirie par les entreprises en charge des travaux.

ARTICLE 4 : Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de THANN-GUEBWILLER
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CERNAY
- Brigades Vertes
- Communauté de Communes de Thann-Cernay
- M. le Chef de Corps du CPI de Wattwiller
- Dossier Mairie
- Dossier Arrêté

WATTWILLER, le 21 septembre 2020

Le Maire,

Mathieu ERMEL
